



Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

WP Board 1023/07 Add. 1

14 mai 2007  
Original : anglais

F

Projets/Fonds commun

Comité exécutif  
264<sup>e</sup> réunion  
24 mai 2007  
Londres, Angleterre

**Renforcement des capacités en matière de certification et de vérification du café en Afrique orientale**

**Proposition de projet – communication de l’EAFCA**

## Contexte

1. L’Association des cafés fins de l’Afrique orientale (EAFCA) a transmis la communication ci-après en réponse aux points et aux questions soulevées au sujet de la proposition de projet intitulée “Renforcement des capacités en matière de certification et de vérification du café en Afrique orientale” par le Comité virtuel de présélection (CVP) en novembre 2006 et par le Comité exécutif à sa réunion de janvier 2007. Les observations du CVP et du Comité exécutif figurent dans les documents EB-3923/07 et EB-3926/07, respectivement. À noter que la recommandation générale du CVP était de donner une approbation de principe au projet. Toutefois, le Comité exécutif a noté que le projet devait être révisé pour tenir compte des préoccupations exprimées par le CVP et par les Membres exportateurs avant d’être examiné à sa prochaine réunion.

2. L’EAFCA a soumis une proposition révisée incorporant tous les points et toutes les observations du CVP et du Comité exécutif, qui est disponible sur demande auprès du Secrétariat.

## Mesures à prendre

Le Comité exécutif est invité à examiner cette communication et à soumettre une recommandation au Conseil.

# **ASSOCIATION DES CAFÉS FINS DE L'AFRIQUE ORIENTALE (EAFCA) RÉPONSE AUX OBSERVATIONS DU CVP OIC**

## **Titre du projet : Renforcement des capacités en matière de certification et de vérification du café en Afrique orientale**

(Le point 1 et la question 1 étant similaires, une réponse commune y est donnée).

### **Point 1 :**

L'EAFCA devrait préciser comment le “centre complet de certification du café” proposé sera transféré au sein d'une entité indépendante à la fin du projet. L'expérience d'autres organisations (*Rainforest Alliance*) suggère que la certification et le soutien aux caféiculteurs doivent être assurés par des entités indépendantes pour en garantir la reconnaissance sur les marchés internationaux.

### **Question 1 :**

Eu égard au nombre élevé d'initiatives concernant le café dans la région, existe-t-il une norme commune de certification/vérification ? En d'autres termes, l'EAFCA formule-t-elle et vulgarise-t-elle sa propre norme de certification ou utilise-t-elle la norme de certification acceptée par les principaux acheteurs de café durable ? On dispose de peu d'information sur la contribution des principaux acheteurs ou les liens avec ceux-ci ; le FCPB voudra être assuré que l'EAFCA ne propose pas une norme concurrente qui pourrait être rejetée par l'industrie.

### **Réponse au point 1 et à la question 1 :**

Nous souhaitons préciser à l'intention du CVP que l'EAFCA ne crée pas et ne met pas en place un programme de certification “africain” indépendant mais qu'elle institue, au sein de l'EAFCA, une “unité de soutien” qui sera chargée de l'importante fonction du renforcement des capacités locale et régionale pour permettre aux petits producteurs de café d'avoir accès et recours aux programmes existants et futurs des agences de certification reconnues, à un prix raisonnable. L'EAFCA est connue et reconnue par de nombreux programmes importants, dont les 4C, *Fairtrade*, *Rainforest Alliance*, *Utz Kapeh*, et *Café Practices*, ainsi que par les divers programmes biologiques. Lorsque le programme commencera, l'EAFCA mobilisera immédiatement ces programmes et les intégrera dans la planification des travaux et les efforts de mise en place du programme. Il pourrait alors être approprié de créer un comité directeur de façon à faciliter, dès le début, tous les apports et tous les partenariats au sein du programme.

L'EAFCFA reconnaît que les programmes de certification sont des systèmes axés à la fois sur le marché et la production, et que ce programme facilitera l'explication aux petits producteurs des avantages de marché et de production, entre autres. L'agriculture durable est mise en évidence au même titre que les facteurs du marché et l'objectif est de faire des exploitants certifiés de meilleurs agriculteurs dotés de compétences et de techniques nouvelles en matière d'économie agricole, de questions sociales, de protection de l'environnement et enfin, de relations des marchés. Ces connaissances agricoles acquises par le biais de programmes de certification se traduiront par des rendements meilleurs, des produits de meilleure qualité, une utilisation rationnelle des intrants, et permettront d'accroître les revenus agricoles.

Lorsque le projet aura été mené à bien, une "unité de soutien" réduite poursuivra le processus de recueil et de vulgarisation de renseignements et d'information, de communication, de gestion du site web, d'établissement de liens entre programmes et entre exploitant et programme, d'analyse économique et des marchés, et peut-être grâce à des dons plus modestes, de sensibilisation des exploitants. Il est également prévu que l'EAFCFA signe des protocoles d'accord avec de grands partenaires de certification pour fournir des services permanents à ses membres dans le cadre d'arrangements spéciaux dotés d'incitations et de bénéfices commerciaux (réduction des droits d'utilisation du site web, accès à l'annuaire commercial de l'EAFCFA, etc.).

**Point 2 :**

**Les questions liées à l'égalité des sexes doivent être éclaircies.**

***Réponse au point 2 :***

Le CVP a raison de souligner que les questions liées à l'égalité des sexes n'ont pas été clairement abordées dans la proposition et nous nous excusons de cet oubli. Les statuts de l'EAFCFA comprennent les dispositions ci-après :

"Encourager le sens des affaires, les pratiques professionnelles, la prise de conscience de l'environnement, et la reconnaissance des questions sociales et socioéconomiques liées à l'industrie et au commerce locaux du café"

Bien que l'égalité des sexes ne soit pas explicitement mentionnée dans ces dispositions, l'EAFCFA reconnaît l'importance des questions sociales dans l'industrie, y compris l'égalité des sexes, le travail des enfants et les conditions de travail et autres, dont bon nombre font partie du programme de durabilité et des efforts de certification.

S'agissant du programme, l'EAFCFA s'assurera :

1. Que le processus de sélection des stagiaires se fera selon le principe de l'égalité des sexes. Les candidats seront recensés selon un processus de dépôt de candidatures dont un bon nombre seront proposées par des institutions ou des programmes existants, mais l'EAFCFA encouragera les femmes à faire acte de candidature et mettra tout en œuvre pour que les

stagiaires femmes soient sélectionnées selon leur mérite. On estime qu'au moins 30% (20 sur 70) des stagiaires formés seront des femmes mais il est possible que ce chiffre soit sous-estimé.

2. Qu'un nombre significatif de petits exploitants du sexe féminin, bénéficieront de ce programme. L'EAFCFA prendra des mesures particulières pour assurer que les coopératives, associations et groupes agricoles féminins participent aux programmes sur le terrain et que les femmes participent aux événements en exploitation.

3. Que l'EAFCFA recrutera la totalité de son équipe, y compris le personnel du siège et celui de terrain, selon des procédures non discriminatoires.

### **Question 2 :**

**Qui sera l'évaluateur indépendant des progrès faits par l'EAFCFA et déterminera que le projet a été mené à bien ? L'EAFCFA étant l'agence de mise en œuvre, une évaluation extérieure objective sera nécessaire. Il est mentionné que des consultants pourraient être chargés de cette mission, mais à qui rendraient-ils compte et qui se chargerait de les rémunérer ? Si l'EAFCFA attend que l'OIC se charge de cette mission, l'OIC souhaite-t-elle s'en charger et a-t-elle les ressources pour le faire ?**

### **Réponse à la question 2 :**

L'Organisation internationale du Café est l'organe de supervision et effectuera une mission par an dans les pays où le projet est mis en œuvre afin d'en évaluer les progrès. Le Fonds commun pour les produits de base effectuera des missions annuelles de supervision et d'examen du projet. L'évaluation intermédiaire sera effectuée à mi-parcours. Des consultants indépendants spécialistes du domaine sont normalement recrutés par le FCPB pour effectuer l'évaluation intermédiaire et l'évaluation de fin de projet. Ces consultants sont recrutés au moyen d'un appel d'offres affiché sur le site web du FCPB. Le Fonds commun prévoira les dispositions nécessaires pour le suivi et la supervision normalement budgétisés par ses soins.

### **Question 3 :**

**La répartition des stagiaires par pays est-elle étroitement liée à la capacité de production de café de ces pays ? L'EAFCFA ne parle pas des critères objectifs/subjectifs qui ont servi à la répartition des 70 places de stagiaires ; l'équité de cette répartition n'est donc pas claire. Le budget comprend la formation initiale de 70 stagiaires, mais ne prévoit rien à cet égard pendant les années 3, 4 ou 5. Une érosion des effectifs est probable et des stagiaires supplémentaires devraient donc être inclus dans le budget.**

### **Réponse à la question 3 :**

Cette réponse figure à la page 21 de la proposition : "Sur la base des volumes de café exportable vers toutes les destinations, il est prévu initialement de former les

nombre ci-après de vérificateurs par pays.” Pour tenir compte de l'érosion des effectifs, nous avons prévu un programme de formation de 8 participants supplémentaires pour les troisième et quatrième années, portant ainsi le total des stagiaires formés à 78.

- Burundi [4],
- R.D. du Congo [4],
- Éthiopie [12],
- Kenya [11],
- Madagascar [5],
- Malawi [2]
- Rwanda [4],
- Tanzanie [11],
- Ouganda [11],
- Zambie [3]
- Zimbabwe [3].
- Troisième année [4]
- Quatrième année [4]

**Question 4 :**

**Le tableau 6 (Budget détaillé de la formation par pays pour la deuxième année) indique des nombres différents de vérificateurs mais les mêmes coûts de formateurs, qu'ils soient au nombre de 8 ou de 17. S'agissant d'un coût variable, on s'attendrait à ce qu'il varie en fonction du nombre de personnes.**

**Réponse à la question 4 :**

La formation comporte des coûts fixes et des coûts variables. Les coûts fixes comprennent les formateurs et les locaux ; ils ne changent pas en fonction du nombre de stagiaires. Le budget tient compte des coûts variables liés au nombre de participants de chaque session de formation (voir le tableau 6).

**Question 5 :**

**La répartition du budget total pose un problème. 34% du don sont affectés à la formation des certificateurs/vérificateurs et à la sensibilisation des bénéficiaires finals – les petits et moyens exploitants. 61% sont affectés à la création du Centre et aux frais généraux et de gestion. Les effectifs du Centre et leurs salaires semblent modestes mais les 12% des frais généraux appellent des éclaircissements quant aux rubriques qu'ils couvrent. Il serait préférable d'inverser ces pourcentages, 61% du don étant dépensés dans les pays, les superficies à couvrir étant vastes. Si ces frais généraux sont jugés raisonnables, le problème est peut-être que l'EAFCA ne demande pas assez de fonds pour répondre aux besoins de ses clients en matière de formation et de sensibilisation, et qu'elle devrait relever le montant de sa demande de fonds au FCPB ou chercher d'autres sources de financement pour les compléter.**

### ***Réponse à la question 5 :***

Les crédits budgétaires des voyages font partie intégrante des coûts du programme. Dans le projet que nous avons proposé, la capacité institutionnelle de gérer un projet est tout aussi importante que son fonctionnement ou le service rendu. Dans notre cas, l'“unité de soutien” est un produit du projet au même titre que les programmes de terrain. En outre et en réponse à la question du CVP, nous avons remanié le budget pour refléter au mieux les ressources consacrées aux opérations spécifiques de terrain sans augmenter les crédits budgétaires demandés.

Le budget de la formation a été ajusté pour tenir compte de l'érosion des stagiaires et son montant a été augmenté de plus de 10%, à \$770 755. Le Fonds de sensibilisation a également été augmenté de 25% pour atteindre un total de \$160 000. Le Fonds est destiné à mieux sensibiliser les exploitants et à faciliter les relations entre les exploitants et le programme de certification le plus approprié pour eux. Le budget comprend maintenant une affectation de 57% pour les programmes de sensibilisation et de 43% pour les frais de fonctionnement de l'unité de soutien.

Les 12% ou \$301 702 consacrés au “Soutien du Secrétariat” couvrent les frais qui ne sont pas facturés directement au projet, notamment les bureaux (y compris le loyer, la sécurité, l'entretien, les services, les communications, le soutien au personnel et les frais généraux comme les frais bancaires, l'assurance, etc.). Les provisions pour imprévus ont été supprimées et réaffectées aux programmes de sensibilisation pour lesquels nous pensons qu'elles auraient été dépensées.

La proposition ne mentionne pas la valeur de participation et de "rachat" des programmes de certification. Ce secteur d'une valeur de plusieurs millions de dollars, en termes de financement total du programme de certification, d'honoraires de certification, de valeur du café certifié exporté, etc. constitue l'essentiel de l'industrie. Le projet de l'EAFCA entend employer les fonds du programme de \$2,8 millions pour intégrer autant de petits exploitants que possible à cet important secteur – et consacrer cinq années de travaux soigneusement planifiés et exécutés pour ce faire.

### **Question 6 :**

**Un membre a déclaré que le projet reposait sur l'hypothèse que le café certifié se négociera à des prix plus élevés. Cette théorie est démentie par l'expérience, car l'offre de café certifié a augmenté mais sa demande stagne. Les conséquences pour les exploitants sont une augmentation des coûts et une baisse des rendements et des prix moyens, soit une perte nette. Si nous voulons améliorer les revenus des exploitants, nous devrions porter notre attention sur d'autres projets.**

### ***Réponse à la question 6 :***

L'EAFCA n'a pas l'intention de former l'hypothèse ou de souligner que le seul bénéficiaire du programme serait que “le café certifié se négociera à des prix plus

élevés”, mais elle part de l'idée que la certification est une valeur ajoutée pour l'exploitant en termes de nombre d'options de marché, d'amélioration de l'exploitation et, partant, de la qualité. L'avis de l'EAFCA est conforme au précepte selon lequel la totalité du café africain devrait être certifié et qu'il vaut mieux que le café soit certifié. Cet objectif est très ambitieux mais il présente deux avantages essentiels :

i) Il est exact que l'avantage financier peut se réduire au fur et à mesure de l'arrivée sur le marché de quantités croissantes de café certifié. Mais l'avantage de marché demeure. L'EAFCA voit la certification comme l'équivalent d'un visa pour le marché – il faut en posséder un pour pénétrer le marché. Il est essentiel de comprendre le désavantage d'un exploitant ou d'un groupe d'exploitants non certifié sur un marché où la plupart du café est certifié. L'élément clé est l'accès au marché. Avec les défis de l'accès au marché, des conditions d'importation de plus en plus strictes, particulièrement en Europe, au Japon, et aux États-Unis, et le développement de la prise de conscience sociale des consommateurs dans le monde entier, l'importance de la certification apparaît évidente.

ii) On oublie souvent qu'en matière de certification des questions économiques, sociales et environnementales s'ajoutent aux considérations économiques et que l'agriculture durable offre des avantages tangibles directs et à long terme pour les producteurs, les transformateurs et les négociants. Nous nous soucions de ce que le consommateur final pense des aspects sociaux et environnementaux du café africain et des implications sur le marché, mais nous nous soucions tout autant du bien-être des producteurs de café africains et de l'incidence positive de ces programmes sur leur vie et leur revenu. Comme nous l'avons expliqué dans la réponse à la question 1, l'EAFCA reconnaît que les programmes de certification sont des systèmes axés à la fois sur le marché et sur la production, et que ce programme facilitera l'explication aux petits producteurs des avantages de marché et de production, entre autres. L'agriculture durable est mise en évidence au même titre que les facteurs du marché et l'objectif est de faire des exploitants certifiés de meilleurs agriculteurs dotés de compétences et de techniques nouvelles en matière d'économie agricole, de questions sociales, de protection de l'environnement et enfin, de relations des marchés. Ces connaissances agricoles acquises par le biais de programmes de certification se traduiront par des rendements meilleurs, des produits de meilleure qualité, une utilisation rationnelle des intrants, et permettront d'accroître les revenus agricoles.

iii) S'agissant de l'observation sur d'autres projets pouvant bénéficier aux producteurs, l'EAFCA partage l'avis que les petits exploitants ont besoin d'un niveau élevé d'assistance en termes de production, intrants, crédit, commercialisation, capacité institutionnelle, etc. L'EAFCA adopte un point de vue régional sur ces questions et doit décider de ce qu'elle est en meilleure position d'offrir aux parties prenantes et aux membres qui n'est pas déjà disponible au niveau national sur le terrain. De nombreux bailleurs de fonds nationaux, ONG, projets et programmes en Afrique orientale et australe s'occupent des contraintes des petits exploitants. L'EAFCA est dans une

position unique pour faire le lien entre le programme proposé et les initiatives réussies de commercialisation et d'amélioration des produits qui compléteront les programmes de terrain en cours.